

Formations et informations auprès des parents, des équipes éducatives, des pairs

Souvent les adultes mais aussi les enfants sont désemparés lorsqu'ils doivent accueillir un enfant ou un adolescent atteint d'un trouble autistique. Ils ne savent comment l'accompagner au mieux, faute de connaissances sur l'autisme. Ils peuvent trouver des informations sur internet, mais celles-ci sont éclatées, trop ou pas assez complètes et les « outils » proposés peuvent se présenter comme « des trucs et astuces » sans cohérence.

Deux de nos adhérentes sont prêtes à venir dans les écoles, les collèges, les lycées et les lieux de loisir de votre enfant pour informer les différents intervenants des connaissances actuelles sur l'autisme et les TED, les modes d'approche et d'accompagnement. Elles peuvent aussi apporter l'information aux autres enfants et adolescents qui accueillent ce camarade différent.

- Josiane Kindynis le fait depuis de nombreuses années, auprès d'enseignants, d'AVS, de parents ou dans des établissements médico-sociaux.
- Geneviève Dutillieux a été reconnue par l'ARS comme formatrice sur

l'autisme et les autres troubles envahissants du développement, et a suivi le stage de formation de formateurs à l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique) en Décembre 2011.

Leurs interventions se basent sur des connaissances actualisées en permanence:

- « L'état des connaissances partagées » publié par la Haute Autorité de Santé en Janvier 2010
- « Les recommandations de bonne pratique sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent avec autisme ou troubles envahissants du développement (TED) » publié par l'HAS en Mars 2012.
- Le suivi des recherches, notamment par l'intermédiaire de L'ARAPI (Association pour la Recherche sur l'Autisme et la Prévention des Inadaptations) ou la présence à des congrès et à des stages.

Les activités artistiques, culturelles, sportives et de loisir

La loi de 2005 affirme le droit de tous à participer à tous les aspects de la vie sociale. L'accent doit être mis, bien sûr, sur la scolarisation des plus jeunes et sur l'accès à l'emploi des adultes. Néanmoins, nous devons aussi assurer l'accès aux activités « de temps libre ». Elles contribuent fortement au développement et à la socialisation de chacun.

La rencontre de Mars du samedi matin entre parents et professionnels a permis de dégager :

- L'accueil d'une personne autiste ne peut se faire par une simple inclusion : le risque est qu'il soit là mais ne participe pas pleinement, au mieux de ses capacités.
- Un accompagnement de la personne autiste est très souvent nécessaire et pour certaines activités, notamment artistiques, il faudrait demander à la MDPH la présence d'une AVS.
- Pour d'autres activités, en particulier dans les centres de loisirs, un animateur spécifique peut être nécessaire.
- Dans tous les cas, une formation initiale et continue des équipes doit être mise en place, sur les connaissances des troubles autistiques.
- La MDPH devrait fournir aux parents une liste des lieux d'accueil. En attendant, dans l'association, nous recueillons toutes les informations que vous pouvez posséder dans ce domaine, afin de les diffuser auprès des parents concernés. **G Dutillieux**